

**BURKINA FASO**  
**UNITE - PROGRES - JUSTICE**



**24<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

---

**2<sup>nd</sup> Cycle de l'Examen Périodique Universel :  
Adoption du Rapport du Burkina Faso**

---

**Déclaration introductive de Madame Julie Prudence  
SOMDA/NIGNA, Ministre des Droits humains et de  
la Promotion Civique du Burkina Faso**

**Genève, le 18 septembre 2013**

**Monsieur le Président,**  
**Distingués délégués,**

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la 24<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme. Je ne puis entamer mon propos sans témoigner ma reconnaissance à tous ceux et toutes celles qui œuvrent inlassablement pour le succès de cet important organe qu'est le Conseil des Droits de l'Homme, à travers particulièrement le mécanisme de l'Examen périodique universel.

Aussi, voudrais-je saisir cette occasion pour adresser à Monsieur le Président du Conseil et aux membres du Secrétariat, mes sincères félicitations pour l'efficacité avec laquelle ils s'acquittent de la lourde responsabilité qui leur incombe, à savoir celle de veiller à l'effectivité des droits humains à travers le monde.

Le 22 avril 2013, le Burkina Faso présentait son rapport national devant le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme, dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU).

Je voudrais réitérer ici les remerciements du Gouvernement du Burkina Faso à tous les Etats pour leur contribution au dialogue interactif mené à l'occasion avec la délégation de mon pays, à Monsieur le Président du Conseil, à Madame la Haut-Commissaire, aux membres de la troïka (le Bénin, l'Indonésie et l'Irlande), au Secrétariat du Conseil des droits de l'homme pour leur excellente coopération et enfin, aux organisations de la société civile pour les rapports alternatifs qu'ils ont produits.

Lors du dialogue interactif, la plupart des recommandations adressées à mon pays ont été acceptées. Celles qui ne l'ont pas été sont, en réalité, des recommandations qui, à l'analyse, s'adaptent difficilement pour le moment aux réalités culturelles et socio-économiques du Burkina Faso. Toutefois, mon pays renouvelle son engagement à poursuivre ses efforts en vue de l'effectivité des droits humains, de même que sa disponibilité à coopérer avec les différents mécanismes du Conseil des droits de l'Homme.

**Monsieur le Président,**  
**Distingués délégués,**

Je puis vous affirmer que, depuis l'adoption de son rapport national par le Groupe de travail le 26 avril 2013, mon pays a déjà entamé toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des recommandations qu'il a acceptées.

Ainsi, le gouvernement a entrepris une campagne de restitution des résultats de son passage à l'EPU au profit des acteurs publics et privés sur l'ensemble du territoire national. Le gouvernement a organisé des sessions de restitution à l'intention des partenaires, de la presse et du personnel du Ministère des droits humains et de la promotion civique. Il a également prévu des sessions de restitution au profit des départements ministériels, des institutions, des organisations de la société civile et des membres du Comité national de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel. En outre, les différentes recommandations ont été regroupées et réparties entre les Ministères directement concernés pour être intégrées à leurs plans d'actions respectifs en vue de leur mise en œuvre.

A l'issue des activités, un comité de rédaction placé sous l'autorité du Comité de suivi procédera à la révision du plan d'actions national de mise en œuvre des recommandations de l'EPU afin de prendre en compte les nouvelles recommandations issues du second passage de notre pays.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souhaite également apporter quelques précisions et informations complémentaires concernant les recommandations dont l'acceptation avait été différée. Dix-huit (18) recommandations avaient ainsi été mises en attente de réponses définitives à donner à la présente session du Conseil. Elles se rapportent essentiellement à deux questions importantes :

- celle de l'abolition de la peine de mort par la ratification d'une part du deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par la suppression d'autre part des dispositions législatives afférentes à cette peine dans le Code pénal burkinabè ;
- celle relative à la ratification du nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, instituant une procédure de communication plainte devant le Comité des droits de l'enfant.

S'agissant de l'abolition de la peine de mort, le Gouvernement travaille sans relâche pour recueillir l'adhésion des différentes composantes sociales sur la question, car elles ne perçoivent

pas toujours le bien-fondé d'une telle abolition. A cet effet, le Ministère des droits humains et de la promotion civique poursuit le plaidoyer auprès des autres départements ministériels, du Parlement et de toutes les autres institutions nationales.

Les recommandations relatives à la question de l'abolition de la peine de mort ne peuvent malheureusement pas, à ce stade, être acceptées par mon pays. Cette question continuera à faire l'objet de consultations et de concertations, dans l'espoir qu'elle connaîtra une issue favorable d'ici quelques mois avec le soutien des organisations de la société civile.

Concernant la ratification du nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, instituant une procédure de communication plainte devant le Comité des droits de l'enfant, le Gouvernement étudie en ce moment l'opportunité d'y procéder dès à présent, eu égard aux efforts importants qu'il déploie déjà pour la pleine effectivité des droits de l'enfant malgré les diverses contraintes que connaît mon pays. C'est pourquoi le Gouvernement ne saurait pour l'instant apporter son soutien à cette recommandation, au risque de ne pas être à même de remplir de façon conséquente les obligations conventionnelles issues de cet instrument.

Enfin, mon pays espère qu'avec l'accompagnement de la Communauté internationale, il viendra à bout des contraintes de plusieurs natures évoquées dans le rapport national dont la persistance ne nous a malheureusement pas permis d'accepter ce nombre infime de recommandations.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Comme on peut le constater, les acquis engrangés par le Burkina Faso depuis son premier passage à l'Examen périodique universel sont multiples. Mon pays ne ménagera aucun effort pour apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle, pour permettre à ce mécanisme de relever les défis qui sont les siens.

Plus qu'un mécanisme, l'EPU est un nouvel espoir pour l'amélioration de la situation des droits humains dans le monde et particulièrement dans les pays en développement comme le Burkina Faso.

Mon pays réaffirme sa volonté de mettre en œuvre toutes les recommandations qu'il a acceptées. Mais, en dépit des efforts du gouvernement, certains facteurs entravent sérieusement la jouissance effective des droits humains en particulier, des droits

économiques, sociaux et culturels par la majorité de la population. Il s'agit notamment de la persistance de la pauvreté, de l'insuffisance des ressources de l'Etat, des aléas climatiques, des pesanteurs socioculturelles. A cela, il faut ajouter les grands défis à relever dans des domaines stratégiques comme l'éducation, l'alphabétisation, la santé, y compris la santé maternelle et infantile.

C'est pour cela que le Burkina Faso apprécierait toute coopération en vue de mettre en œuvre les recommandations issues de son second passage à l'Examen périodique universel.

Mon pays demeure convaincu que l'EPU contribuera considérablement au progrès des droits humains dans le monde et au renforcement de leur universalité.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**